



EXPERTS ET SOLUTIONS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE
rdcenvironment.be - contact@rdcenvironment.be

Mise en œuvre d'un mécanisme de Responsabilité Elargie du Pro- ducteur pour les textiles en Ré- gion wallonne

Synthèse du rapport final



Auteurs

Mélanie COPPENS
Isabelle DESCOS
José Rafael DULBECCO
Tom HUPPERTZ
Frédéric MICHEL
Sandrine PESNEL

Contact

+32 2 420 28 23
contact@rdcenvironment.be

Document pour

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Date

Mai 2023

L'étude comportait 3 missions :

1. Etat des lieux de la gestion des textiles usagés en Belgique et en France et note stratégique;
2. Etude et préparation de la mise en œuvre d'un mécanisme REP textiles ou d'un mécanisme alternatif ;
3. Consultation des acteurs et intelligence collective (mission transversale).

Mission 1 :

- A) Réaliser un état des lieux et une analyse critique de la gestion des textiles usagés dans les trois régions de Belgique et en France.** Cette analyse a permis de mettre en évidence les points forts et faibles pour la situation en Belgique en fonction des maillons de la chaîne de valeur.

| Points forts de la filière belge | Points faibles de la filière belge |
|--|---|
| Réutilisation | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Producteurs sensibilisés et prêts à agir pour améliorer le fonctionnement de la filière | <ul style="list-style-type: none"> • Peu d'exemples d'éco-conception orientés vers la fin de vie / le recyclage des textiles • Faible incorporation de textile recyclé en boucle fermée • Application marginale du principe pollueur-payeur : seuls les producteurs qui mettent en place des collectes paient pour celles-ci |
| Seconde main | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Tendance à l'augmentation des échanges entre particuliers pour de la seconde main | |
| Collecte | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Acteurs bien implantés avec une forte présence des EES en Wallonie et à Bruxelles • Maillage élevé des bulles à textiles en Région wallonne et en Région flamande • Taux de collecte élevé par rapport aux autres pays européens en Région wallonne et en Région flamande • Cartographie des bulles à textiles membres de Ressources • Existence d'une formalisation contractuelle entre les communes/intercommunales et les collecteurs | <ul style="list-style-type: none"> • Consignes de tri pas toujours appliquées • Quantités encore élevées de textiles dans les OMB • Collectes sauvages et opportunistes face aux acteurs implantés • Collecte des déchets professionnels méconnue • Composition des textiles collectés non suivie |
| Tri | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Acteurs bien implantés avec une forte présence des EES • Emploi de personnes en insertion -> impact local et social • Capacités de tri suffisantes actuellement en Belgique | <ul style="list-style-type: none"> • Manque de suivi des données sur les débouchés • Activité intensive en main d'œuvre car partie importante non automatisée actuellement • R&D en cours mais lent développement d'automatisation de tri suffisamment poussée pour le recyclage |
| Réutilisation | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Débouché le plus élevé en volumes | <ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la qualité des textiles collectés pour la réutilisation rendant ce débouché moins rentable économiquement |

| Points forts de la filière belge | Points faibles de la filière belge |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • La plus grande valeur ajoutée en termes de débouchés ce qui permet de financer la filière à ce jour • Gains environnementaux les plus élevés en termes de débouchés et place élevée dans la hiérarchie de la gestion des déchets • Réutilisation locale élevée par rapport à la France, avec une tendance à l'augmentation du nombre de boutiques | <ul style="list-style-type: none"> • Coût croissant de l'installation de boutiques pour la réutilisation locale • Maillage encore insuffisant des boutiques • Concurrence de la fast fashion sur la valeur et le renouvellement des collections des produits réutilisés en boutique de seconde main • Réparation peu développée • Potentielle fragilité aux aléas de fermetures de certains débouchés d'export |
| Recyclage | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Recyclage techniquement possible notamment pour des flux de matières homogènes -> plus facile pour les déchets professionnels | <ul style="list-style-type: none"> • Majorité des procédés de recyclage à des stades de R&D ou pilotes • Recyclage principalement orienté vers la boucle ouverte (chiffons, effilochage) • Débouchés de recyclage présentant encore de nombreux freins techniques et économiques |
| Transversal (gouvernance / communication entre acteurs) | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'échanges ponctuels entre les acteurs de l'aval et l'amont de la filière à un niveau opérationnel • Creamoda développe un hub de communication pour les producteurs de textiles professionnels • Mise en place d'un dialogue inter-régional sur le sujet des textiles | <ul style="list-style-type: none"> • Manque de lieu d'échange organisé et structuré, en particulier dans la perspective d'atteinte d'objectifs collectifs |

B) Etablir une note stratégique pour la Région wallonne présentant ;

- Le champ des textiles et une analyse qualitative des connaissances disponibles pour ces textiles.
- Les actions possibles pour répondre aux points faibles identifiés dans l'état des lieux.
- Les différents instruments permettant de mettre en œuvre les actions (communication/sensibilisation, accord-cadre du secteur, Green Deal, REP volontaire, REP obligatoire, réglementation (objectifs, obligations de collecte et sanctions éventuelles), sub-sides) ainsi qu'une évaluation qualitative de leurs impacts.
- Des conclusions et recommandations

Les deux conclusions de la mission 1 sont :

- La filière belge est performante pour les vêtements, linge de maison et chaussures mais elle peut encore s'améliorer et s'adapter aux risques de la filière. Des marges d'améliorations sont possibles, notamment en termes de :
 - Augmentation de la collecte (une part encore élevée se trouve dans les OMB) ;
 - Augmentation de la réutilisation locale ;
 - Maintien de la réutilisation comme premier débouché ;
 - Développement du recyclage.
- La filière des déchets professionnels et autres textiles ménagers hors vêtements, linge de maison et chaussures est méconnue.

Les deux recommandations de la mission 1 sont :

- Mettre en place une REP obligatoire pour améliorer la gestion de la fin de vie des vêtements, linge de maison et chaussures des ménages, car cet instrument permet de :
 - Définir des objectifs ambitieux pour la fin de vie des textiles (priorisation selon l'échelle de Lansink) permettant un impact environnemental et social positif ;
 - Améliorer le rapportage, le suivi et la traçabilité (des quantités mises sur le marché, des débouchés des textiles collectés sélectivement (localement et à l'export)) ;
 - Inciter les acteurs de la filière fin de vie à de plus grandes performances ;
 - Améliorer la gouvernance avec tous les acteurs de la filière ;
 - Inciter les producteurs à plus d'éco-conception vers plus de durabilité, de réparabilité et de recyclabilité.
- Mettre en place un suivi détaillé de la gestion des déchets professionnels et autres déchets textiles ménagers hors vêtements, linge de maison et chaussures.

A la suite des conclusions et recommandations de la mission 1, il a été décidé que la mission 2 porte sur une REP obligatoire pour les vêtements, le linge de maison et les chaussures des ménages.

Mission 2 :

- Caractériser l'amont et l'aval de la filière Textile en présentant notamment des diagrammes des flux pour la filière (amont et aval) des vêtements, linge de maison et chaussures des ménages en Belgique (données 2019);
- Evaluer l'impact de la mise en place d'une REP pour cette filière Textile via l'analyse économique, environnementale et sociale de trois scénarios choisis en fonction des mesures applicables au niveau régional et après consultation des acteurs de la filière. Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses définissant les trois scénarios étudiés.

| | Au fil de l'eau | Scénario A | Scénario B |
|---|--|---|---|
| Tonnages total à collecter en 2025 (sélectivement et non sélectivement) | Vêtements (V) : 111 383 tonnes Linges de maison (L) : 25 730 tonnes Chaussures (C) : 32 239 tonnes | | |
| Taux de collecte sélective en Belgique | 60% | 68% | 68% |
| Tonnages réutilisés localement | V : 6 015 t L : 1 389 t C : 1 741 t | X 2 par rapport au scénario « Au fil de l'eau » (18 290 t) | X 4 par rapport au scénario « Au fil de l'eau » (36 580 t) |
| Tonnages recyclés (vêtements + linge de maison) ¹ | V : 22 054 t L : 3 551 t | + 25 % par rapport au scénario « Au fil de l'eau » (31 855 t) | + 50 % par rapport au scénario « Au fil de l'eau » (36 855 t) |
| Débouchés de recyclage | Chiffons et effilochage pour feutres et matériaux d'isolation | | Chiffons et effilochage pour feutres, matériaux d'isolation et fils (boucle fermée) |

Les principes généraux de modélisation qui ont été suivis sont :

- Le champ géographique considéré dépend du volet :
 - Volet environnemental : monde ;
 - Volet économique et social : Belgique.

¹ Pas de recyclage des chaussures d'ici 2025

- Pour l'évaluation environnementale, une analyse de cycle de vie simplifiée a été réalisée en étudiant trois catégories d'impacts (effet de serre, utilisation des ressources fossiles, eutrophisation - eaux douces)
- Pour l'évaluation économique, deux périmètres ont été étudiés :
 - Le périmètre financier :
 - Chaque acteur/maillon a ses coûts et ses bénéfices ;
 - Les bénéfices proviennent des recettes liées à la vente des textiles collectés, triés et valorisés.
 - Le périmètre sociétal :
 - Les acteurs appartiennent à une seule « entité » en Belgique : annulation des coûts (achats) et recettes (ventes) de TLC entre acteurs ;
 - Les bénéfices sociétaux proviennent de l'évitement de produits neufs grâce à la réutilisation et au recyclage en Belgique et à l'exportation pour réutilisation et recyclage.
- Pour l'analyse sociale : les besoins en emplois et le désagrément du temps passé par les citoyens pour aller déposer les textiles vers les PAV ont été étudiés.

Les principales conclusions de l'évaluation des scénarios étudiés sont :

- Les scénarios A et B apportent des bénéfices environnementaux, économiques et sociaux par rapport au scénario au fil de l'eau, le scénario B apporte plus de bénéfices que le scénario A.
- L'allongement de la durée de vie est un levier clé pour augmenter les bénéfices environnementaux et économiques de la réutilisation.
- La réutilisation locale est préférable à la réutilisation à l'export sur le plan socio-économique en Belgique mais elle n'est pas différenciante au niveau environnemental si tous les textiles exportés pour réutilisation sont effectivement réutilisés dans les pays importateurs.
- Pour les trois scénarios, la filière est rentable en Belgique car le bilan global du périmètre financier est positif (recettes supérieures aux coûts), par rapport au scénario au fil de l'eau, le surplus est :
 - ~ 2 fois plus élevé pour le scénario A ;
 - ~ 6 fois plus élevé pour le scénario B.

Les onze conclusions générales de l'étude sont :

- La filière belge est relativement performante pour les vêtements, le linge de maison et les chaussures par rapport à la situation française actuelle, où une REP a été mise en place en 2007 et par rapport à d'autres pays européens : les données disponibles et présentées dans l'état des lieux ont montré que la filière Textile a atteint des performances de collecte et de réutilisation locale élevées en Belgique par rapport aux autres pays.
- La filière a un potentiel d'amélioration et d'adaptation aux risques identifiés du secteur. Des marges d'améliorations sont possibles, notamment en termes de :
 - Augmentation de la collecte sélective (une part encore élevée se trouve dans les OMB) ;
 - Augmentation de la réutilisation locale ;
 - Maintien de la réutilisation comme premier débouché ;
 - Développement du recyclage.
- Le potentiel de développement de la filière de recyclage est encore mal connu : les perspectives réelles de développement de nouvelles installations de recyclage ne sont pas identifiées à ce jour.
- Les données disponibles actuellement pour l'état des lieux de la filière sont incomplètes. A ce jour, il n'a pas été identifié avec les parties prenantes de la filière un suivi notamment :
 - Des textiles mis en marché en Belgique ;
 - De la composition des textiles collectés sélectivement (types de textiles (vêtements, linge de maison ou chaussures) et composition matières) ;
 - Des textiles collectés via la grande distribution et les magasins de vêtements neufs ;

- Des débouchés de tous les textiles triés en Belgique, pour l'ensemble des textiles et par type de textiles (vêtements, linge de maison ou chaussures) ;
- Des coûts et recettes sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière.
- Certains acteurs de la filière Textile communiquant souvent en silo, un lieu d'échange structuré pour échanger de manière régulière et organisée est nécessaire, en particulier dans la perspective d'atteinte d'objectifs collectifs.
- Une REP obligatoire apparaît comme l'instrument le plus complet pour améliorer l'ensemble de la gestion des textiles. En effet, elle permet de :
 - Définir des objectifs ambitieux pour la fin de vie des textiles (priorisation selon l'échelle de Lansink) permettant un impact environnemental et social positif ;
 - Améliorer le rapportage, le suivi et la traçabilité (des quantités mises sur le marché, des débouchés des textiles collectés sélectivement (localement et à l'export)) ;
 - Inciter les acteurs de la filière fin de vie à de plus grandes performances ;
 - Améliorer la gouvernance avec tous les acteurs de la filière ;
 - Inciter les producteurs à plus d'éco-conception vers plus de durabilité, de réparabilité et de recyclabilité.
- L'allongement de la durée de vie des textiles est un levier clé pour augmenter les bénéfices environnementaux, économiques et sociaux de la filière Textile. Cet allongement vient de l'amélioration de la qualité des textiles qui favorise ainsi leur réutilisation.
- La réutilisation effective des textiles envoyés à l'export est déterminante pour assurer des bénéfices environnementaux : si des textiles sont exportés pour réutilisation mais ne sont finalement pas réutilisés dans les pays importateurs mais directement éliminés, il n'y aura aucun bénéfice environnemental pour ces textiles.
- L'augmentation des quantités de textiles collectés sélectivement est bénéfique d'un point de vue environnemental, économique et social pour autant qu'il y ait suffisamment de débouchés de recyclage pour pouvoir effectivement recycler le gisement supplémentaire de textiles non réutilisables.
- La réutilisation locale est bénéfique :
 - D'un point de vue environnemental : la réutilisation (locale et à l'export) représente le plus grand bénéfice devant l'effilochage et la coupe de chiffons d'essuyage.
 - D'un point de vue économique : la réutilisation locale permet de générer des bénéfices économiques en Belgique.
 - D'un point de vue social : la réutilisation locale permet de créer plus d'emplois en Belgique que la réutilisation à l'export, en particulier dans le secteur de l'EES.
- Globalement la gestion de la fin de vie des textiles en Belgique est rentable (les recettes totales moyennes estimées sont supérieures aux coûts totaux moyens estimés), mais il existe une disparité par maillon et par acteurs. En effet, certains maillons de la filière Textile (et notamment le tri et l'effilochage en Belgique) sont déficitaires et il peut y avoir une certaine disparité des acteurs au sein d'un maillon (certains peuvent ne pas être déficitaires).

Les trois recommandations générales pour les pouvoirs publics sont :

- Mettre en place un suivi régulier des données nécessaires au bon pilotage de la filière pour pouvoir notamment évaluer régulièrement la filière et adapter les objectifs si nécessaire à court, moyen et long terme.
- Prévoir des mesures fédérales et/ou européennes pour inciter à l'éco-conception afin de garantir un niveau minimum de qualité des produits textiles mis sur le marché (en complément des éco-modulations). Ces mesures peuvent prendre différentes formes (obligations, guidances, subsides...).

- Définir des objectifs ambitieux et SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalisables, Temporellement définis) pour la filière « fin de vie » en respectant la priorisation de l'échelle de Lansink. La définition d'objectifs est essentielle pour que la filière puisse se fixer un cap de progrès et établir les systèmes de suivi, rapportage et traçabilité nécessaires. Les régions pourraient fixer des premiers objectifs vers lesquels tendre pour la filière Textile en s'appuyant sur les niveaux définis dans le scénario A. Ce scénario, moins ambitieux que le scénario B semble plus réaliste à court terme. Les premiers objectifs à court terme (3 ans après la mise en place de la REP textiles en Belgique) pourraient donc être :
 - 68 % des tonnages de vêtements, de linge de maison et de chaussures mis sur le marché en année n sont collectés sélectivement en année n en Belgique ;
 - 16 % des tonnages collectés sélectivement sont réutilisés en Belgique ;
 - 67 % des tonnages collectés sélectivement qui ne sont pas réutilisés sont recyclés.

Les six recommandations générales pour l'organisation de la REP sont :

- Prévoir une implication de toutes les parties prenantes de la filière Textile. Il est recommandé de formaliser les échanges entre tous les acteurs de la filière Textile et les pouvoirs publics avec une représentation des parties prenantes de toute la filière (producteurs, collecteurs, réparateurs, trieurs, centre de réutilisation, recycleurs...). Les rôles et responsabilités des différents acteurs devront être définis lors de la mise en place de la REP.
- Déployer les moyens pour augmenter les tonnages collectés sélectivement, notamment :
 - Communication sur les consignes de tri pour les citoyens (collecte des réutilisables et non-réutilisables) et le contrôle du respect de ces consignes par les collecteurs ;
 - Augmentation et diversification du maillage actuel de la collecte sélective ;
- Déployer les moyens pour augmenter la réutilisation locale, notamment :
 - Développement des services de reconditionnement et de réparation ;
 - Développement de nouvelles boutiques, de moyens de vente et de stockage supplémentaires et de l'attractivité des boutiques ;
 - Amélioration de la préparation à la réutilisation dans les centres de tri.
- Développer les débouchés actuels de recyclage et des nouveaux débouchés afin d'assurer un recyclage des textiles non réutilisables. Il est recommandé de travailler en deux temps :
 - D'abord évaluer plus finement l'état des lieux et les perspectives de développement potentiel et réel du recyclage (développement des débouchés actuels et de nouveaux débouchés) et identifier les freins à ce développement.
 - Ensuite déployer les moyens appropriés (Ex : soutiens pour les tonnes recyclées, la R&D, le développement d'installations de recyclage, le développement de technologies de tri par matière et/ou par couleur automatisées pour le recyclage...).
- Prévoir des contributions et des éco-modulations incitant à augmenter la réutilisation et le recyclage des textiles.
- Assurer une bonne redistribution des flux financiers auprès des acteurs susceptibles de connaître des déficits afin de garantir les débouchés de réutilisation et de recyclage, en respectant les priorités de la hiérarchie des traitements des déchets.